

VENTE
LOCATION
GESTION
SYNDIC DE COPROPRIETE

# **HONORAIRES**

(Tarifs en viqueur au 01 janvier 2018)

# TRANSACTION\*

 De 1 euros à 30 000 euros
 3 000 euros

 De 31 000 à 90 000 euros
 10%

 De 91 000 euros à 150 000 euros
 7%

 De 151 000 euros à 300 000 euros
 6%

 A partir de 301 000 euros
 5%

#### **HONORAIRES DE LOCATION\***

Logements vides ou meublés : 12 euros TTC le mètre carré habitable\*\*

(Visite, constitution du dossier locataire, rédaction du bail)

Etat des lieux : 3 euros TTC le mètre carré habitable\*\*
Frais de mise en commercialisation : 100 euros TTC à charge du propriétaire \*

Locaux professionnels, commerciaux : 1 mois de loyer hors charges

# **GESTION LOCATIVE\***

Logements vides : 7% TTC du loyer annuel hors charges Logements Meublés : 10% TTC du loyer annuel hors charges

### **FRAIS SUPPLEMENTAIRES:**

Avenant au bail : 100 euros TTC à charge du demandeur Gestion d'un contentieux : 200 euros TTC (forfait / dossier)

Gestion d'un contentieux : 200 euros TTC (forfait / dossier)
Gestion des sinistres : 50 euros TTC (forfait par sinistre)
Aide à la déclaration des revenus fonciers : 100 euros TTC /an / logement

# **HONORAIRES COMPLEMENTAIRES:**

Assurance loyers impayés, détérioration immobilière sur demande.

# **AVIS DE VALEUR REDIGE:**

Autre que pour la mise en vente : 150 euros TTC
Autre que pour la mise en location 150 euros TTC

\*Pour toute mise en vente dans un délai de six mois à compter de la date de l'avis de valeur, cette somme vous sera rétrocédée dans le cas où la vente se réalise par nos soins.

\*Nos honoraires pourront être arrondis à une ou plusieurs centaine(s) d'euros en dessous du tarif affiché Dans un souci de protection absolue de notre clientèle, il n'est reçu aucun fonds en dehors de nos honoraires.

45 Avenue Jean Falconnier 01350 CULOZ

320 Rte d'Aix Les Bains 73310 CHINDRIEUX 126 Rte de Chambéry 73370 Le Bourget du Lac

Tel: 04.58.11.00.11 - Email: contact@concept-immo.pro

<sup>\*1%</sup> supplémentaire pour les terrains à construire

<sup>\*\*</sup>conforme à la loi ALUR du 24 mars 2014 – moitié à charge du propriétaire et moitié à charge du locataire

<sup>\*</sup>offert en cas de signature d'un mandat de gestion